Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2000

2000/2119(COS) - 08/05/2000

La commission a adopté le rapport de M. Giorgos KATIFORIS (PSE, GR) sur les grandes orientations de la politique économique pour 2000 qui met l'accent sur le fait qu'il existe dans de nombreux États membres une marge permettant de baisser les niveaux de taxation. La commission estime également que les régimes de sécurité sociale doivent être révisés en vue d'alléger la charge fiscale pesant sur la création d'emplois. Le rapport relève que parvenir au plein emploi nécessite des taux de croissance élevés, une croissance non inflationniste et durable au point de vue environnemental. Et pour cela, il faut renforcer l'investisement. Pour relever les niveaux d'investissement, la commission recommande de réduire les charges et coûts excessifs liés au lancement d'une nouvelle entreprise et demande que soit poursuivie la réforme structurelle du marché du travail. Elle presse les États membres dont les réformes structurelles traînent d'accroître la flexibilité sur les marchés des produits, des services, des capitaux et du travail. Le rapport déconseille de recourir à l'investissement public pour gérer la demande et estime qu'il ne faudrait procéder à semblable investissement que si le bénéfice escompté pour la société est jugé supérieur à son coût. Il préconise également une restructuration des dépenses publiques au profit de l'investissement, de la R&D et de mesures actives sur le marché du travail. La commission est d'avis que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour éliminer les obstacles et créer un marché unique de l'électricité, du gaz et des télécommunications mais aussi des services financiers. Dans le but d'aider les petites et moyennes entreprises, la Commission est invitée à élaborer des systèmes communautaires d'aide aux associations de PME, systèmes capables de fournir des informations, des services de prêts et une assistance juridique mais aussi de contribuer à assurer un financement public. Enfin, la commission recommande aux États membres de mieux coordonner leur politique et de se fonder davantage sur des examens critiques et les meilleures pratiques.